



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.

Tél.

03 22 82 39 70

Mél.

ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public et
d'accueil téléphonique :
De 8h00 à 12h30
Et de 14h00 à 17h00
du lundi au vendredi

Amiens, le 13 mai 2020

Madame Coralie ALEXANDRE
Madame Isabelle BOULNOIS
Monsieur Didier LANTZ
Madame Martine WINCKELS-PANCHEN
Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
d'éducation physique et sportive

à

Mesdames et messieurs les enseignants d'E.P.S.

s/c de Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Eléments de pilotage pour la période actuelle et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La plupart des recommandations ci-après n'auront de sens que lorsque les collèges et lycées seront ré ouverts. Nous sommes suspendus aux décisions ministérielles corrélées à la « couleur » des départements. La prochaine étape est fixée au 2 juin.

I. Extraits du protocole sanitaire ayant particulièrement un impact sur l'EPS

▪ Rappels des fondamentaux

- Maintenir de la distanciation physique
- Appliquer les gestes barrières
- Limiter le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Former, informer et communiquer

▪ Port du masque recommandé

- Pour les personnels : le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- Pour les élèves : le port du masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

Fiche thématique activités sportives et culturelles - second degré

▪ Activités sportives

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de **basse intensité SI** la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de **5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.**

- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de **venir en tenue de sport dès le matin**.
- Neutraliser les douches des vestiaires.
- **Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs**.
- **Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous** (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Utiliser uniquement du **matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif**, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- **Privilégier les activités extérieures** lorsque la météo le permet.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

- Points de contrôle :
 - Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
 - Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation.
 - Vérifier que les ballons ou le matériel ne sont pas accessibles aux élèves durant les cours.
 - Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires est effective.

Ces prescriptions sanitaires s'appliquent à toutes les activités sportives : de l'EPS, de l'AS et éventuellement du temps périscolaire, dépendantes de surcroît des équipements à disposition.

II. Enjeux propres à la discipline

- Renouer le lien avec l'école et les pratiques physiques.

Les démarches d'intervention favoriseront l'envie et le plaisir d'agir, la confiance et l'estime de soi, le besoin de se retrouver ensemble et de reconstruire du lien social, l'attention aux autres, la prise en compte de la dimension environnementale de chaque élève.

- D'une continuité pédagogique à de nouvelles pratiques sous doctrine sanitaire, appuyées sur un diagnostic des caractéristiques des élèves, sur le plan physique comme psychologique, après ce confinement inédit.

L'enjeu est de relever collectivement le défi d'assurer une continuité pédagogique où les pratiques habituelles doivent être repensées. Réfléchissons de façon solidaire à la manière dont chacun peut contribuer à cet effort collectif et accepter de faire, pour un temps, un « pas de côté ».

- Une démarche d'éducation pour la santé, incontestable dans le contexte de crise sanitaire.

Le rôle de l'EPS dans une éducation à la santé, inscrit clairement dans les différents programmes de la discipline et dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est réaffirmé davantage dans le contexte actuel. Nous vous invitons à investir une démarche d'éducation **pour** la santé. Celle-ci se définissant comme : " *tout ensemble d'activités d'information et d'éducation qui incitent les gens (élèves) à **vouloir** être en bonne santé, à **savoir** comment y parvenir, à **faire** ce qu'ils peuvent individuellement et collectivement pour conserver la santé, à **recourir** à une aide en cas de besoin*". (OMS, 1983)

« Permettre d'évaluer la quantité et la qualité de son activité physique quotidienne dans et hors l'école, adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger, connaître et utiliser des indicateurs objectifs pour caractériser

l'effort physique, connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie (...) » sont par exemple des compétences qu'il est tout à fait possible de développer dans un enseignement hybride (présentiel et distanciel.) Extrait du BO n°11 du 25/11/15 (compétences travaillées du cycle 3 et 4)

Si la reprise d'activité physique chez les élèves est une nécessité tant sur le plan physique que sur le plan psycho-social, les éléments de cadrage nationaux imposent de fortes contraintes pour organiser l'activité physique des élèves dans les établissements scolaires.

Il est impossible de reprendre un enseignement « classique » prenant pour support des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) standards qui imposent une intensité élevée mais aussi des modes d'interactions corporelles et la manipulation de matériel incompatibles avec les règles sanitaires fixées.

Sans dévoyer les objectifs généraux de l'EPS, il s'agit de s'autoriser à s'appuyer sur des activités hors programmation pour répondre aux objectifs d'accueil et de santé. Dans le contexte actuel et si vos conditions d'exercice le permettent, vous pouvez prendre appui sur des compétences professionnelles particulières dont vous disposez pour réaliser un traitement didactique afin que ces activités s'inscrivent **dans le champ de l'EPS**.

III. Conseils et recommandations sur la mise en œuvre de programmes, programmation, progressions

▪ De multiples précautions s'imposent :

- Dans les **démarches d'enseignement** et **modalités d'intervention** : privilégier l'envie et le plaisir de faire, la confiance et l'estime de soi des élèves car certains auront peut-être été fortement éprouvés sur le plan psychologique sous l'effet de la durée du confinement, mais aussi par la perte d'êtres chers.
- Dans le choix des **contenus** : se référer aux objectifs généraux des programmes d'EPS, notamment « savoir se préparer et s'entraîner », « construire durablement sa santé » et dans une certaine mesure « développer sa motricité ». Cela permet d'appréhender la diversité des publics et de leurs besoins.
- Dans le **niveau d'engagement physique** des élèves
- Dans l'**organisation du travail (le vôtre et celui des élèves)** : respecter les consignes sanitaires, notamment les distances préconisées

Les choix seront fortement dépendants des équipements mis à disposition et des modalités d'utilisation.

▪ Un nécessaire temps de diagnostic sur le plan physique comme psychologique,

Durant la période de confinement, vous avez proposé un accompagnement filé afin de permettre aux élèves de maintenir une activité physique régulière dans les conditions imposées. Mais cela ne garantit pas que tous aient maintenu une quelconque activité physique. L'hétérogénéité des situations de confinement, en termes d'activité physique, de sédentarité, d'alimentation, de nutrition, de sommeil et d'habitude familiale pour organiser, partager ou provoquer une pratique physique va entraîner une grande hétérogénéité des besoins des enfants et adolescents. Il s'agira de prendre en compte cette diversité des besoins pour organiser la reprise de l'activité physique.

Une attention particulière doit bien évidemment être portée aux élèves à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels, dans le cadre des PAI et PAP, il faut retravailler avec la famille et les personnels médico-sociaux.

Nos recommandations

4/6

▪ Au sein des établissements

Il s'agit de privilégier des exercices d'intensité modérée en travaillant les grandes fonctions cardio-vasculaires et les qualités physiques et psycho - motrices fondamentales (adresse, coordination, équilibre).

A l'exclusion du champ d'apprentissage 4 puisque les pratiques collectives sont proscrites, l'ensemble des champs d'apprentissage peut offrir des possibilités de pratiques.

Au regard des contraintes sanitaires et en prenant les précautions qui s'imposent, les activités physiques individuelles qui nous paraissent possibles de proposer aux élèves sont les suivantes :

- La marche rapide
- La course individuelle à allure modérée
- Les circuits athlétiques type parcours de motricité
- La course (ou marche) d'orientation avec des postes ou balises fixes sans manipulation de pince pour poinçonner, cartes mères affichées, « courses mémo », application sur smartphone en lycée, ...
- Les activités de roule et de glisse, avec matériel personnel en circuit ou randonnée (VTT, vélo, rollers, ...)
- La randonnée pédestre
- Les activités artistiques : les différentes formes de danses et d'arts du cirque à distance, « flash mobs », sans contact
- Les activités de renforcement musculaire (sans charge), des circuits training sans matériel, à poids de corps
- Les activités d'entretien de soi : gym douce, relaxation, yoga, taï chi, qi gong. Pour le yoga privilégier des respirations longues et lentes, éviter les expirations dynamiques comme le propose la méthode du Kapalabathi.
- Le step, en laissant le matériel en place et en le désinfectant entre deux séances

Les formes de travail et les interventions s'attacheront à penser et organiser l'espace, le temps et le groupe dans le respect du protocole défini par l'établissement.

Au collège, il s'agira d'être vigilant sur l'accentuation, liée au confinement, des écarts entre les élèves à un moment où la maturation est rapide. On privilégiera les situations à intensité moyenne dans des conditions d'organisation qui favorisent l'entraide et le jeu.

Au lycée, les activités privilégiant des parcours de renforcement adaptés et choisis par les élèves seront sans aucun doute nécessaires pour pallier certains déficits musculaires et permettre une remise en forme générale.

A partir du 11 mai, le cadre d'accueil prévu pour lutter contre les inégalités, place les élèves dans quatre situations : en classe, en étude, à la maison ou pris en charge par le dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme). Nous vous invitons, dans la mesure du possible, à contribuer à ces différents temps et à continuer à vous investir dans les dispositifs institutionnels transversaux :

- L'accompagnement personnalisé
- Les EPI
- Devoirs faits

Nous vous invitons à consulter les ressources en ligne sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html#lien3> .

▪ L'accueil des élèves à leur retour en établissement :

Des ressources pédagogiques pour accueillir les élèves dans les classes sont disponibles sur le site académique :

<http://histoire-geo.ac-amiens.fr/1228-crise-du-covid-19-ressources-pedagogiques-pour-accueillir>

5/6

▪ Le travail à distance

Nous vous invitons à poursuivre les démarches que vous avez entreprises depuis le début du confinement. Les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance.

▪ Le dispositif « sport santé culture civisme » (2S2C)

Nous attendons des précisions sur la mise en œuvre de ce dispositif pour lequel les professeurs d'EPS pourraient être sollicités, notamment dans leur mission d'animateur de l'association sportive, en collaboration avec des intervenants des municipalités et des associations.

▪ La question des évaluations.

L'évaluation devra être exclusivement à dimension formative en apportant par exemple aux élèves une information sur leur état de santé physique général et sur les efforts à réaliser à l'école mais aussi en dehors pour retrouver santé et une certaine aisance motrice.

Sont à privilégier :

- Les méthodes et outils permettant à l'élève d'évaluer et de réguler l'intensité de son engagement physique et émotionnel, en prenant appui sur des indicateurs simples de l'effort potentiellement perceptibles par les élèves
- La réflexion sur les situations proposées et leur prolongation hors de l'École et pendant les vacances à venir.

▪ La situation particulière pour les classes à examens

En classe de 3ème :

Cette fin d'année peut permettre aux enseignants de finaliser le positionnement des élèves sur les compétences du socle commun, en vue de l'attribution du DNB.

En terminale :

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de vous donner des informations précises quant aux dispositions qui seront prises pour les examens de la session 2020. Plusieurs scénarii ont été proposés au ministère par le groupe E.P.S. de l'inspection générale. Les questions sont nombreuses et concernent tous les examens, de l'E.P.S. obligatoire aux enseignements optionnels.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation se réunit cette semaine pour étudier les décrets et arrêtés appliqués à la session 2020 des examens nationaux (CFG, DNB et baccalauréats). Les solutions choisies devraient nous être communiquées rapidement.

Quelles que soient les dispositions qui seront prises en E.P.S. pour les examens de la session 2020, dans le contexte inédit que nous vivons, nous vous invitons à penser et décliner des solutions au bénéfice des élèves et à maintenir une exigence d'équité. Cela doit constituer de véritables fils rouges.

Dès que ces éléments seront connus, nous adresserons aux lycées une circulaire académique de fin de session 2020 pour les reprendre et expliciter les procédures à mettre en œuvre. **Nous ne savons pas à cette heure si l'interface EPSNET sera utilisée ou non.** Quant aux sous-commissions et commission académiques d'harmonisation des notes, nous ne savons pas non plus sous quelle forme elles se tiendront, mais nous avons d'ores et déjà anticipé plusieurs scénarii en fonction des directives nationales qui pourraient être prises.

Nous avons, en date du 7 avril, adressé un courrier aux LGT en demandant à toutes les équipes de produire un avant-projet de protocole d'évaluation pour la session 2021. Quelle que soit la modalité de tenue des sous-commissions d'harmonisation des notes, l'analyse des productions et le retour formatif promis seront assurés.

Nous vous rappelons que la FAQ nationale est alimentée chaque jour, nous vous invitons à la consulter régulièrement. <https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

Nous tenons néanmoins à vous préciser que **cette FAQ ne constitue pas un texte réglementaire et qu'il est nécessaire d'attendre les textes officiels qui nous préciseront les modalités de constitution et de remontée des notes des élèves pour les examens 2020.**

Cette période est l'occasion de poursuivre le travail :

- En équipe disciplinaire : actualisation des projets pédagogiques, détermination des repères de progressivité, réflexion sur le cycle et sur le niveau, évaluation des compétences ; en lycée, mise en œuvre du protocole d'évaluation en CCF, ...
- En équipes interdisciplinaires ou transversales si cela est possible : accompagnement personnalisé, EPI, devoirs faits, projets divers, orientation, ...

C'est également l'occasion de faire le bilan de ce qui a été produit et proposé en enseignement « à distance », afin notamment de capitaliser les pratiques hybrides mises en œuvre.

Cette période doit être considérée comme un temps de reprise mais aussi comme les prémices d'une reconstruction vers la prochaine rentrée. Toute la réflexion engagée ne sera pas vaine, ce sera une anticipation pertinente quel que soit le moment déterminé pour la réouverture effective des établissements du second degré.

Ce document est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de la situation et du protocole sanitaire pour le second degré.

Nous vous remercions pour votre mobilisation et votre engagement auprès des élèves qui méritent, plus que jamais, que nous soyons à la hauteur des enjeux sociétaux et scolaires.

Les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux en EPS


C. ALEXANDRE


T. BOULNOIS


D. LANTZ


M. WINCKELS-PANCHEN